

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2015**

Le dix juillet deux mil quinze à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 2 juillet 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Guy de DURFORT, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etaient absents et excusés : MM. Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN.

Madame Laurence BATAILLE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 5 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Décision modificative n°2 au budget communal 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante au budget 2015 de la Commune.

### Section Fonctionnement - Dépenses

art. 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé	- 280 €
art. 73925 – Fonds péréquation ressources intercommunales et communales	+ 280 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

## **Emprunt 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vue de financer les opérations d'investissement prévues au Budget Primitif 2015, et en particulier les travaux de réhabilitation de l'école publique, il est nécessaire de contracter un prêt de 200 000 €. Il a consulté à ce titre quatre établissements bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions de financement.

Après avoir exposé et comparé les propositions de chaque établissement,

*Le Conseil Municipal*, après avoir délibéré,

**Décide** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 200 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement pour un montant HT de 500 000 €, et ce aux conditions suivantes :

**Montant** : 200 000 €  
**Taux fixe** : 1.80%  
**Durée** : 15 ans  
**Périodicité** : Trimestrielle - Échéance constante  
**Frais de dossier** : 200 €

**Prend** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

**Prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **Aménagement d'un cheminement piétons dans la Côte – Fonds Départemental d'Aménagement Urbain**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne sera pas possible de solliciter le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain pour la création d'un cheminement piétons dans la Côte puisque le projet doit représenter un coût supérieur à 200 000 € HT alors que l'avant-projet est estimé à 97.516,50 € HT.

En outre, il retrace les difficultés rencontrées lors de l'étude de ce projet avec les services techniques de la Communauté de Communes de Sablé qui ont dû reprendre les plans et estimations à plusieurs reprises : Problèmes d'accessibilité, route départementale imposant des règles de sécurité très précises. Ainsi, la dernière mouture conduit à un coût supérieur à nos prévisions budgétaires pour un aménagement qui ne répond pas à nos prérogatives de protection d'un site naturel, bordures et goudron, mais est assimilé à un espace aggloméré. Aussi, après discussion et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de limiter les travaux à un busage du fossé, un terrassement de terre végétal et un ensemencement en pelouse. Une tonte régulière d'une bande en retrait de la route marquera le cheminement destiné aux piétons.

La question est posée de la responsabilité du Maire pouvant être engagée en cas d'accident si aucune protection des marcheurs n'existe.

### **Réhabilitation de l'école publique : Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale**

Dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale mis en place en faveur des communes dont le territoire est traversé par la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, le projet suivant est susceptible d'être éligible :

#### **« Réhabilitation de l'école publique »**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de Réseau ferré de France au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et arrête les modalités de financement suivantes :

#### **Projet : Réhabilitation de l'école publique**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant (en € HT)</b>
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>57 707</i>
<i>Fonds Européens</i>	
<i>DETR (30%)</i>	<i>86 560</i>
<i>Conseil Régional (Amélioration de la Performance Energétique)</i>	<i>33 600</i>
<i>Réserve parlementaire</i>	<i>10 000</i>
<i>Fonds Solidarité Territoriale</i>	<i>100 666</i>
<i>Autre public</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>288 533</b>

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « L'Entracte » de Sablé-sur-Sarthe qui accueille en 2016 une troupe théâtrale « La Compagnie des Petits Champs » qui présentera une pièce au public dans les communes qui souhaitent l'accueillir. A ce titre, elle sollicite de la commune une subvention de 500 € en contrepartie d'une représentation à la salle des fêtes de Juigné en 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à l'association « L'entracte ». Cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2016 et versée au cours de cet exercice comptable.

« Monsieur le Maire signale que la recette des entrées reviendra à l'association et la commune ne percevra rien. Une seule représentation est a priori programmée à Juigné.

Monsieur LOUATRON précise que l'association « l'Entracte » bénéficie de subventions de la ville de Sablé. Monsieur le Maire acquiesce et ajoute qu'elle a sollicité une subvention de l'A3CS. »

### **Adhésion de la Communauté de Communes de Sablé au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1 et L.5214-27, Vu la délibération n° 058-2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe en date du 27 mars 2015 ;*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn) pour l'exercice de la compétence facultative «établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;
- de charger le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents.

« Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le but de ce syndicat est le déploiement sur 10 à 15 ans du très haut débit grâce à la fibre optique et le désenclavement des zones rurales moins bien desservies. »

### **Remplacement de fenêtres à la salle des fêtes : Choix d'entreprise**

Monsieur FOURNIER, deuxième Adjoint, informe le Conseil Municipal que le remplacement de 4 fenêtres donnant sur la « Rue de la Mairie » avaient été inscrits au Budget Primitif 2015. Il a consulté les entreprises DABIN et PANIER pour réaliser cette opération. Il propose de retenir l'entreprise PANIER qui a fait une offre d'un montant de 4 564 € HT pour la fourniture et la pose de 4 menuiseries en alu à la française à 2 vantaux ouvrants cachés (contre 4 648 € HT pour l'entreprise DABIN).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de retenir l'offre moins-disante de l'entreprise PANIER pour un montant de 4 564 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour accord.

### **Convention avec l'Association « Partage »**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à intervenir entre la Commune de Juigné-sur-Sarthe et l'association « Partage ». Il précise que cette convention « a pour objet de formaliser le partenariat établi entre la Commune et Partage, afin de marquer la volonté de renforcer le partenariat en vue de poursuivre les actions menées conjointement pour l'insertion des demandeurs d'emploi ». Il rappelle que la Commune utilise régulièrement les services de l'association dans le cadre de remplacements ponctuels d'agents de la commune dans les domaines du service au restaurant scolaire et de l'encadrement des temps périscolaires en particulier.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Juigné-sur-Sarthe rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Juigné-sur-Sarthe estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Juigné-sur-Sarthe soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **Utilisation de l'espace Loisirs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle d'accueil située au stade qui a une vocation associative. En effet, il précise qu'elle est réservée à l'usage exclusif des associations de la commune. Un système de réservation est géré par la Mairie et toute occupation doit être signalée. Il est également souligné que les usages privés sont interdits. Des comités d'entreprises ou sociétés peuvent également nous solliciter pour y organiser une manifestation. Il paraît donc important de redéfinir le cadre de cette utilisation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de réserver l'usage exclusif de la salle d'accueil aux associations de la commune. Il est convenu que la salle des fêtes peut répondre à toutes les autres demandes.

### **Reversement des frais d'assemblée électorale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu des allocations compensatrices pour l'organisation des élections départementales 2015 d'un montant forfaitaire de 261,46 €.

Il propose de reverser cette somme à M. Olivier GABORIT et Mme Marie-Delphine LASNE, secrétaires de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un montant de 130,73 € à M. Olivier GABORIT et Mme Marie-Delphine et décide de maintenir le principe du reversement de cette allocation aux secrétaires pour la durée du mandat en cours qui s'achève en 2020.

### **Prise en charge des repas de cantine en cas d'absence**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, jusqu'à présent, la commune ne facture pas les repas aux parents des enfants absents du restaurant scolaire sur présentation d'un certificat médical. Il précise que ces repas sont malgré tout réglés par la commune qui dispose d'un délai de prévenance de 4 jours ouvrables pour en être exonérés.

D'une part, il propose au Conseil Municipal de revoir cette règle afin que la commune ne supporte plus l'ensemble du coût des absences non prévues, et d'autre part, ne pas inciter les parents à

consulter systématiquement un médecin afin d'obtenir un certificat médical en vue du remboursement des repas.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2015 un délai de carence de 2 jours, ce qui implique que les repas ne seront désormais plus facturés qu'à partir du 3<sup>ème</sup> jour et sur présentation d'un certificat médical.

### **Création d'une base nautique**

Monsieur le Maire présente la proposition de M. Jessy THIELLEUX en vue de la création d'une base nautique de location de kayaks sur le site de la halte fluviale. Cela consiste en la mise à disposition du matériel en location, la gérance de la base étant assurée par la Commune. M. TOUCHET souligne qu'il s'agirait d'une concurrence à la base de Sablé. M. LOUATRON précise que nous ne serions pas sur le même bief. Outre le prix élevé de la location, M. de DURFORT préférerait un projet de base nautique « clef en mains », la commune se contentant de prêter le site. Le projet n'apparaît donc pas intéressant pour la commune dans ces conditions.

### **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire rappelle qu'une visite du chantier des travaux de l'école publique est prévue le samedi 11 juillet 2015 à 11 heures.

↳ Les rapports annuels de la Communauté de Communes de Sablé pour l'année 2014 et des services associés seront adressés par mail aux conseillers avant la prochaine réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire retour de leurs questionnements.

↳ Monsieur FOURNIER rend compte des relevés des radars pédagogiques actuellement en place pour la période du 5 juin au 10 juillet 2015 :

Radar situé en haut de « la Côte » :

- Véhicules entrants : Nombre de valeurs mesurés	41069
Vitesse moyenne	40 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 47 km/h
Vitesse maximale	80 km/h
Excès de vitesse	7%
- Véhicules sortants : Nombre de valeurs mesurés	49363
Vitesse moyenne	45 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 53 km/h
Vitesse maximale	98 km/h
Excès de vitesse	26%

Radar situé « 33 rue des Vignes » (route d'Asnières) :

- Véhicules entrants : Nombre de valeurs mesurés	26603
Vitesse moyenne	41 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 50 km/h
Vitesse maximale	81 km/h
Excès de vitesse	14%
- Véhicules sortants : Nombre de valeurs mesurés	21557
Vitesse moyenne	45 km/h
85% des véhicules roule entre	0 et 53 km/h
Vitesse maximale	93 km/h
Excès de vitesse	29%

↳ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la directrice de l'école privée du Sacré Cœur l'informant du maintien pour l'année scolaire 2015-2016 de la semaine de 4 jours.

- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment participé à une réunion d'information des élus en Préfecture sur le thème de la radicalisation des jeunes. Il précise que 56 signalements ont été recensés depuis janvier en Sarthe. Une campagne d'information vient d'être lancée sur ce thème.
- ↪ Monsieur le Maire indique qu'il a établi un Projet Educatif Territoriale (PEDT) pour l'année scolaire afin de définir les activités menées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. L'établissement de ce document conditionne l'obtention de la subvention de l'Etat (50 €/enfant) pour l'année scolaire 2015-2016.
- ↪ Monsieur FOURNIER informe le Conseil Municipal que l'entreprise Elec'Eau remplacera 2 projecteurs du stade pour le prix de 3.916,83 € TTC dans le cadre du programme de renouvellement progressif des anciens projecteurs plus énergivores et moins efficaces.
- ↪ Il est signalé que les poteaux des buts de football sont en mauvais état. Les agents communaux se sont chargés de leur nettoyage et ponçage, les responsables du club assurant leur peinture.
- ↪ Monsieur LOUATRON signale que les travaux de voirie tels que ceux menés récemment sur la route du Rocher et du Jarrossay devraient être signalés préalablement aux riverains compte tenu des difficultés de circulation et d'accès aux propriétés.
- ↪ Monsieur LOUATRON s'étonne que la partie privée de la voie communale sur la partie basse du Jarrossay n'ait pas été goudronnée. En effet, l'empierrement même s'il a été compacté risque d'être emporté à la rivière au premier orage. Monsieur FOURNIER rappelle que le coût supplémentaire de ce goudronnage est de l'ordre de 10.000 €, à charge de la commune, et que les fossés ont été entièrement refaits ainsi que le profil de la route ce qui devrait permettre un meilleur écoulement hors chaussée.
- ↪ Madame BOUTET demande les conditions de création d'un compteur d'eau. Cette démarche doit être réalisée auprès des services du Syndicat d'Eau de la Martinière aux services de la Communauté de Communes de Sablé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 11 septembre 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER  
*Absent*

Liliane ELY  
*Absente*

Laurence GIRARD  
*Absente*

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE  
*Absent*

Violaine FORTIN  
*Absente*

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON